L'actualité municipale

Bulletin d'information

Décembre 2020
Volume 14, numéro 5

VILLE DE SEPT-ÎLES

Sommaire

Dernières nouvelles > 3-4
Loisirs > 4
Urbanisme > 5
Un peu d'histoire > 5
Environnement > 6
Tourisme > 7
SPCA > 7
Sécurité incendie > 7

Fleurons du Québec 2017-2019 Sept-Îles

Suivez-nous

L'édito du MAIRE

Bonjour,

Au moment d'écrire ces lignes, le « rouge » s'installait dans les régions limitrophes de la Côte-Nord, un vaccin semblait bientôt à notre portée et les États-Unis venaient d'élire leur nouveau président… La Terre continue malgré tout de tourner et même si la crise du coronavirus a fait des dommages, elle nous aura permis de démontrer notre capacité à influencer le cours des choses en mettant ensemble l'épaule à la roue. Jusqu'à maintenant, la Côte-Nord s'en tire bien et je vous remercie pour votre grand respect des mesures de prévention, car elles fonctionnent. Ce n'est sûrement pas le moment de baisser les bras. Prenons les moyens de passer des Fêtes agréables (sans doute plus calmes) et sécuritaires.

Préparer l'avenir, voilà ce qui nous motive. Et cet avenir, nous devons l'envisager avec optimisme. Concrètement, nous attendons avec impatience la reconnaissance de la Zone d'innovation de Sept-Îles, pour laquelle un imposant dossier de candidature a été déposé à la fin de l'été dernier au ministère de l'Économie et de l'Innovation. Nous sommes confiants d'avoir tous les atouts pour répondre aux exigences de ce programme cher au premier ministre Legault pour propulser l'économie du Québec à un autre niveau. Nous croyons également en nos chances d'obtenir le soutien financier des gouvernements pour lancer (enfin!) notre projet de complexe multisport, un projet que vous attendez sans doute comme moi avec impatience!

Nous gardons bien sûr le cap sur l'objectif de renverser la tendance démographique de la région. Je suis persuadé que plus les gens découvriront la Côte-Nord et son monde de possibilités, plus ils seront nombreux à s'y installer et à y demeurer. Notre accueil légendaire fait toute la différence ; je compte sur vous pour être de fiers ambassadeurs de notre coin de pays!

Passez de très joyeuses Fêtes!

Le Maire
Réjean Porlier

Votre conseil MUNICIPAL

Gervais Gagné
Conseiller municipal de Sainte-Marguerite

Guylaine Lejeune
Conseillère municipale de Ferland

Jean Masse
Conseiller municipal de l'Anse

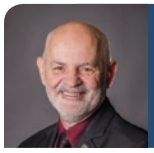

Denis Miousse
Conseiller municipal de Marie-Immaculée

Marie-Claude Quessy-Légaré
Conseillère municipale du Vieux-Quai

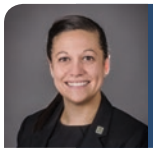

Élisabeth Chevalier
Conseillère municipale de Mgr-Blanche

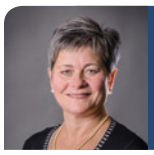

Charlotte Audet
Conseillère municipale de Jacques-Cartier

Michel Bellavance
Conseiller municipal de Sainte-Famille

Dominic Elsliger-Ouellet
Conseiller municipal Moisie - Les Plages

Pour rejoindre votre conseiller :

Par téléphone au 418 964-3211

Par courriel à
mairie@septiles.ca

Hôtel de ville

546, avenue De Quen
Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
Téléphone : 418 962-2525
Télécopieur : 418 964-3213

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

Assemblées publiques du CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance publique : Lundi 14 décembre
Consultez le site Internet municipal pour le calendrier des séances 2021.

Les citoyens sont invités à assister aux séances publiques du conseil municipal **chaque 2e et 4e lundi du mois, à 19 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville. À noter que le port du masque est obligatoire pour accéder à la salle.

Les séances du conseil sont diffusées sur les ondes de :

- **NousTV** (COGECO – câble 5/HD 555) : En direct et en rediffusion à différentes heures, pendant les neuf jours suivant la séance.
- **Télé OPTIK** (TELUS – HD 511) : En direct lorsque la grille horaire le permet, ou en différé le lendemain de la séance, à 19 h.
- **Site Internet de la Ville de Sept-Îles** : Les séances sont mises en ligne dans les 48 heures suivant la séance.
- **En Facebook live**, sur la page NousTV Côte-Nord

L'actualité municipale est un périodique publié cinq fois par année par le Service des communications et distribué gratuitement dans tous les foyers de Sept-Îles.

Coordination
Amélie Robillard

Distribution
Postes Canada

Collaboration
Personnel des services municipaux et des corporations municipales

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

Réalisation graphique et impression
Coralis Communication Visuelle et Imprimerie B&E

Tirage
13 400

Pour toute suggestion ou commentaire concernant *L'actualité municipale*, écrivez-nous à ***communications@septiles.ca***

EAU POTABLE : Une importante mise à niveau à la centrale de traitement d'eau

La Ville de Sept-Îles a lancé, en juin dernier, un important projet de mise à niveau de la centrale de traitement d'eau, consistant en la mise en place d'un **nouveau système de traitement**. Celui-ci permettra de continuer à produire une eau de grande qualité tout en réduisant la formation de sous-produits de la chloration (comme les THM ou les AHA) dans le réseau de distribution.

Ce nouveau système, qui devrait entrer en fonction en 2022, intégrera la chloramine dans la filière de traitement de l'eau. Ce choix s'appuie sur des recherches, analyses et essais réalisés au cours des dernières années par le laboratoire du CREDEAU (Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux) de Polytechnique Montréal, ainsi que sur les recommandations de la firme Tetra Tech. Le projet a également obtenu l'aval du ministère de l'Environnement (MELCC). Le coût total du projet est estimé à environ 5 millions de dollars.

Les avantages de la chloramine

En plus de réduire la quantité de sous-produits formés lors de la désinfection de l'eau, la chloramine est un désinfectant plus stable et plus durable que le chlore. Elle préserve plus longtemps la qualité de l'eau purifiée qui circule dans le réseau de distribution; avantage non négligeable pour un réseau de la longueur de celui de Sept-Îles. De plus, elle atténue le goût et l'odeur du chlore de l'eau du robinet.

Au cours des prochains mois, nous vous tiendrons informés sur les différents aspects entourant ce changement dans le procédé de désinfection de l'eau potable.

Retour du programme Rénovation Québec

Rénovation Québec est un programme d'aide à la rénovation résidentielle financé conjointement par la Ville de Sept-Îles et la Société d'habitation du Québec. Il vise à revitaliser les secteurs centraux de la municipalité et à y maintenir de bonnes conditions d'habitabilité. Un volet du programme permet également de favoriser l'établissement de logements intergénérationnels.

Le budget total du programme est de 229 000 $. Pour être admissibles à une aide financière, les projets doivent notamment être exécutés par un entrepreneur certifié et avoir, au préalable, obtenu un certificat d'aide du Service de l'urbanisme de la Ville de Sept-Îles, lequel devra être émis au plus tard le 31 mars 2021, date de la fin du programme.

Le programme s'applique à certains secteurs du centre-ville situés au sud du boulevard Laure, à l'ancien village de Clarke-City, ainsi qu'à Moisie, dans les secteurs de Place de la Boule et de la base de villégiature.

Les critères et les modalités du programme Rénovation Québec sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Sept-Îles. Pour plus de renseignements ou pour déposer une demande, communiquez avec le Service de l'urbanisme, au **418 964-3233**.

La saison du déneigement est officiellement lancée!

Opérateurs, journaliers, mécaniciens, contremaîtres; les employés des Travaux publics affectés au déneigement sont prêts à affronter l'hiver et à relever l'imposant défi que représentent les différentes opérations d'entretien des rues : le grattage pendant et après les précipitations, l'épandage d'abrasifs et de sels de voirie, le déglaçage de la chaussée, le soufflage et l'enlèvement de la neige, etc. Bref, tout pour garder praticable et sécuritaire quelque 280 km de rues, sans compter les trottoirs!

Comment sont planifiées ces différentes opérations? Quels secteurs sont priorisés pour le déneigement? Sur quelles artères la neige est-elle ramassée régulièrement? Qu'est-ce qu'un quartier écologique? Vous trouverez réponse à toutes ces questions en consultant le programme de déneigement 2020-2021 disponible sur notre site Internet : **septiles.ca/deneigement**.

Vous aussi, vous pouvez contribuer au déneigement en facilitant le travail de nos opérateurs.

Voici comment :

- **Ne stationnez pas votre voiture dans la rue la nuit (entre minuit et 8 h).** Même chose, si possible, en journée lors de chutes de neige.
- **Placez vos bacs vert et bleu sur votre terrain ou votre stationnement, <u>et non dans la rue</u>.** S'ils se trouvent dans la rue ou trop près du bord de la rue, vos bacs pourraient être renversés ou endommagés lors du déneigement.
- **Lorsque vous déneigez votre entrée, évitez de pousser la neige dans la rue** ou encore de l'accumuler toujours au même endroit en bordure de rue. De cette façon, vous contribuerez à limiter la hauteur du banc de neige lors des opérations de soufflage.

Votre collaboration est précieuse, nous vous en remercions!

Mon party en solidarité

En cette période d'incertitudes où il est peu probable que les soirées de Noël en milieu de travail puissent avoir lieu, les employés de la Ville de Sept-Îles ont décidé de remettre, le 4 novembre dernier, une somme de 3 500 $ au Comptoir alimentaire. Ce montant correspond à l'allocation accordée par l'employeur (la Ville) pour l'organisation de différentes festivités de Noël.

Cette décision a été prise avec enthousiasme et d'un commun accord entre les représentants des trois syndicats d'employés de la Ville de Sept-Îles (cols bleus, cols blancs et pompiers) ainsi que des employés cadres et professionnels.

Les membres du conseil municipal ont approuvé et salué cette initiative de solidarité à l'égard des individus et des familles qui traversent des moments difficiles.

Du même coup, un défi a été lancé aux entreprises du milieu les invitant à remettre à l'organisme communautaire de leur choix un don représentant la somme qui aurait normalement été dépensée pour leurs « partys de bureau ».

Avec cette initiative, la Ville de Sept-Îles souhaite également inciter les citoyens à éviter les grands rassemblements du temps des Fêtes afin de limiter les risques de propagation de la COVID-19.

LOISIRS

Maison des jeunes et cafés-jeunesse : Plus présents que jamais pour les ados!

Depuis leur réouverture en octobre, la Maison des jeunes et les 5 cafés-jeunesse du territoire sont bien vivants et connaissent des hausses de fréquentation marquées, ce qui témoigne de leur importance dans la vie sociale et les loisirs des ados. Nos monitrices et moniteurs travaillent très fort, toujours dans la bonne humeur, et utilisent leur inépuisable créativité pour adapter les différentes activités aux mesures sanitaires en vigueur.

Bref, malgré la COVID, les jeunes peuvent encore s'amuser et socialiser… en toute sécurité! Chapeau à toute l'équipe!

Bien ouverte, la bibliothèque!

Certaines personnes se demandent encore si la Bibliothèque Louis-Ange-Santerre est ouverte au public… La réponse est OUI, et ce, depuis le 13 juillet dernier! Vous pouvez y choisir et y emprunter des livres, DVD, jeux vidéo, effectuer des recherches et naviguer sur Internet. Le mobilier a été disposé afin de permettre la consultation sur place tout en respectant la distanciation physique. Rappelons que comme dans tous les lieux publics, le port du couvre-visage est obligatoire pour les personnes de 10 ans et plus.

Alors n'hésitez plus! Notre équipe a très hâte de vous revoir!

Heures d'ouverture

Lundi au mercredi : midi à 20 h
Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h
Samedi et dimanche : 9 h à 17 h

Secteur aquatique

Les activités de bains libres ont repris en octobre dernier au secteur aquatique, au plus grand bonheur des petits et des grands! Cette réouverture s'accompagne toutefois de certains changements au fonctionnement habituel et des incontournables mesures sanitaires visant à protéger les utilisateurs et le personnel.

Pour éviter les surprises, il est important de lire le **guide de l'utilisateur**, disponible sur le site Internet de la Ville. Vous y trouverez toutes les consignes à suivre. Par exemple :

- Afin de respecter la capacité réduite des bassins et d'éviter les files d'attente, une réservation est obligatoire pour accéder à la piscine. Celle-ci peut se faire en ligne ou par téléphone, au 418 964-3369;
- Les casiers, douches et séchoirs sont non accessibles. Les utilisateurs sont invités à apporter un grand sac dans lequel ils peuvent déposer tous leurs effets personnels;
- Le port du masque est obligatoire (10 ans et +) pour circuler dans les installations. Le masque doit être retiré avant d'aller à l'eau;
- La distanciation de 2 mètres entre les utilisateurs doit être respectée dans les vestiaires et dans les bassins.

Bonne baignade!

Les minimaisons bientôt permises à Sept-Îles

Le conseil municipal adoptera sous peu une nouvelle réglementation afin de permettre et d'encadrer l'installation de minimaisons dans certains secteurs du territoire. Suivant une tendance qui se dessine depuis quelques années, une minimaison est une habitation occupée de façon permanente ou temporaire, dont la superficie peut être inférieure à celle d'une résidence principale ou d'un chalet. Certaines, montées sur roues, sont utilisées comme logement saisonnier et peuvent être déplacées.

Conditions pour l'installation d'une minimaison individuelle

À l'instar du règlement adopté en 2019 pour l'installation de véhicules récréatifs, la construction ou l'installation de minimaisons sera permise sous certaines conditions, dans des secteurs ciblés de Moisie, de Val-Marguerite et de Gallix.

Ainsi, dans les zones admissibles avec terrain constructible, l'installation permanente d'une minimaison sera permise à condition que celle-ci repose sur des fondations et soit munie de systèmes de prélèvement des eaux et de traitement des eaux usées conformes. Dans les zones admissibles, mais dont le terrain est non constructible en raison du risque d'érosion, une installation temporaire sera permise du 1er mai au 15 octobre. Toutefois, les constructions complémentaires permanentes et le rejet des eaux usées ne seront pas permis dans ces zones.

© minimaison.org

À noter qu'un permis ou un certificat d'autorisation émis par le Service de l'urbanisme sera requis, tant pour les installations permanentes que temporaires.

Projet immobilier de minimaisons

Le conseil municipal adoptera également un règlement relatif aux *projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), visant à permettre un éventuel projet immobilier de minimaisons sur le territoire de la Ville de Sept-Îles.

Pour plus d'information sur cette nouvelle réglementation, consultez notre site Internet ou communiquez avec le Service de l'urbanisme.

Poules en ville?

Au cours des derniers mois, plusieurs citoyens se sont exprimés en faveur d'une modification réglementaire afin que soit permise la garde de poules en milieu urbain à des fins personnelles.

Le conseil municipal et le comité consultatif d'urbanisme analysent actuellement ce dossier. Bien que l'élevage de poules en milieu urbain soit une réalité de plus en plus présente au Québec, cette pratique doit se faire dans le respect du bien-être animal et dans des conditions sanitaires exemplaires. La cohabitation harmonieuse des différents usages qui prévalent en ville, tant sur le plan de la santé animale que sur celui de la santé humaine ou environnementale, doit être prise en compte.

Obligations et responsabilités

L'élevage de poules pondeuses s'accompagne de responsabilités. Cela demande un engagement et un investissement en temps et en argent, en été comme en hiver, pendant plusieurs années. En effet, les poules peuvent vivre jusqu'à 8 ans et demandent des soins quotidiens, notamment :

- suffisamment de nourriture et d'eau;
- un environnement propre et adéquat;
- des soins si elles sont malades;
- la présence d'une personne fiable pour s'en occuper en l'absence du gardien.

Risques pour la santé humaine

Le contact avec des animaux, y compris des poules, peut entraîner certains risques pour la santé humaine. Tous ceux qui sont en contact avec des animaux doivent être informés des précautions à prendre pour limiter les risques associés aux maladies animales transmissibles à l'humain, par exemple la salmonellose ou la campylobactériose.

Les personnes particulièrement à risque sont : les personnes immunodéprimées, les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées.

Source : mapaq.gouv.qc.ca

Le conseil municipal annoncera dans les prochaines semaines s'il entend ou non modifier la réglementation municipale présentement en vigueur afin de permettre la garde de poules en milieu urbain sur le territoire de la Ville de Sept-Îles.

La tempête à Brie

Le 28 octobre 1934, une impressionnante tempête s'abat sur Sept-Îles, détruisant sur son passage le « vieux-quai » (construit en 1908), et emportant une parcelle de rivage de 3 300 pieds de long par 150 pieds de large.

Cette terrible tempête a également causé le naufrage du *Saint-Roi-David*. Six personnes y ont trouvé la mort, dont son capitaine, Albini Brie.

Dans le procès-verbal de la séance du conseil du 10 novembre 1934, on trouve une résolution demandant l'aide des gouvernements pour construire un brise-lame ou un mur de protection. Le quai, quant à lui, ne sera reconstruit que deux ans plus tard.

Campagne sur le recyclage en milieu de travail

Relevez le défi *Je Maîtrise la Base*

Chaque année dans la MRC de Sept-Rivières, environ 5 500 tonnes de nos matières recyclables potentiellement produites au travail se retrouvent au site d'enfouissement. Si tout le monde respectait les règles de base en recyclage, on augmenterait de quelque 250 000 $ les revenus moyens annuels du centre de tri Le Phare de Port-Cartier, un organisme qui emploie près de 75 personnes en réinsertion sociale!

Depuis 2013, plus de 1 700 visites en entreprises ont été réalisées par les écopatrouilleurs de la MRC de Sept-Rivières auprès de **900 organisations** du territoire. Près de **700 entreprises ont reçu un diagnostic** (noté sur 30), permettant de les classer selon quatre niveaux de performance. Sur les organisations diagnostiquées, 35 % sont de *Niveau 1 - Les Irréprochables*, 40 % de *Niveau 2 – Les Bons élèves*, 14 % de *Niveau 3 – Les Retardataires* et 10 % de *Niveau 4 – Les Récalcitrants*. Ces catégories correspondent au niveau de maîtrise des consignes de base en recyclage pour chacune des entreprises diagnostiquées.

Pour connaître les règles élémentaires pour un recyclage exemplaire dans votre milieu de travail, visitez la plateforme **jemaitriselabase.ca**.

Service d'accompagnement

Vous voulez contribuer à l'effort collectif? Nous offrons un service d'accompagnement en gestion de matières résiduelles à toute entreprise située dans la MRC de Sept-Rivières.

Contactez-nous : Tél. **418 962-1900**, poste 3229 | Courriel : **info@ecopatrouille.org**

Récupération des arbres de Noël

Après les célébrations du temps des Fêtes, apportez votre arbre naturel à l'un des points de dépôt suivants :

En tout temps :

- À l'écocentre de Sept-Îles (601, boulevard des Montagnais), durant les heures d'ouverture

Du 26 décembre au 10 janvier :

- À Moisie : Garage municipal (225, rue Vollant)
- À Clarke : Centre Roger-Smith (15, rue O'Brien)
- À Gallix : Centre Marguerite (524, rue Lapierre)

À noter :

- Les arbres déposés à côté des bacs vert et bleu ne seront pas ramassés lors des collectes.
- Avant de vous départir de votre arbre, assurez-vous qu'il ne contienne plus aucune décoration!

Rappel : Horaire d'hiver de l'écocentre

Voici les heures d'ouverture de l'écocentre de Sept-Îles pour la période hivernale :

Tous les jours : 12 h à 16 h
sauf **mercredi : FERMÉ**

Les **aires de réception des matières résiduelles (ARMR) de Clarke et Moisie** sont, quant à elles, **fermées** pour la saison hivernale. Les résidents sont invités à conserver leurs bonnes habitudes en utilisant les services gratuits de l'écocentre de Sept-Îles (601, boul. des Montagnais) durant cette période.

éco centre SEPT-ÎLES

Double collecte du temps des Fêtes

Vous croulez sous les emballages de cadeaux? Sachez qu'une collecte des matières recyclables (bac bleu) a été ajoutée dans la **semaine du 28 décembre**. Tel qu'indiqué au calendrier de votre guide de l'écocitoyen, les bacs bleus **et** les bacs verts seront ramassés durant cette semaine.

© Recyc-Québec

À NE PAS METTRE DANS LE BAC BLEU

Le papier d'emballage métallisé, les choux et rubans, les lumières de Noël, les jouets usagés, les verres et boules de Noël cassés, les bouchons de liège, sont autant de matières qui **ne doivent pas** se retrouver dans le bac de recyclage. Merci d'y porter attention. Vous faciliterez ainsi grandement le travail des employés du centre de tri.

SPCA

Chats errants ou baladeurs...

Au cours des derniers mois, la SPCA a recueilli de nombreux chats. Si certains étaient des chats errants ou abandonnés, plusieurs sont plutôt des chats baladeurs qu'un foyer douillet attend lorsque le besoin s'en fait sentir. Si un chat rôde régulièrement chez vous, informez-vous d'abord pour savoir si ce chat appartient à quelqu'un du voisinage. Si tel est le cas, faites une bonne action en prévenant son propriétaire. Si le chat semble abandonné et que vous ne pouvez pas l'approcher, il est possible de louer auprès de la SPCA une cage-trappe qui vous permettra de le capturer sans danger et de l'apporter au refuge.

Si vous êtes propriétaire d'un chat, il est important qu'il porte sa médaille en tout temps. Celle-ci permet de retracer facilement le propriétaire lorsque l'animal se retrouve au refuge de la SPCA. Vous avez sans doute investi beaucoup pour votre animal : il est de votre responsabilité de le protéger. S'il sort de la maison, attachez-le avec un harnais afin de vous assurer qu'il reste sur votre terrain. Vous éviterez ainsi les risques qu'il soit frappé par une voiture. Et surtout, faites-le stériliser afin de réduire la surpopulation animale.

Réglementation municipale

Selon la réglementation en vigueur, la garde de plus de deux chats par résidence est interdite. De plus, les chats, comme les chiens, doivent obligatoirement être enregistrés auprès de la SPCA et leur licence renouvelée chaque année.

Pour plus d'information :
SPCA Côte-Nord, tél. 418 964-3272 | **spcacotenord.ca**

SPCA Côte-Nord

Sécurité INCENDIE

La prévention, en mode hiver!

Puisque l'hiver est à nos portes, le département de la prévention de la Sécurité incendie de Sept-Îles souhaite rappeler quelques conseils pour assurer votre sécurité et celle de vos proches durant la saison froide.

- Vous installez vos décorations de Noël? Évitez de surcharger les prises électriques, choisissez la bonne rallonge et assurez-vous qu'elle soit en bon état.
- Vous êtes propriétaire d'un commerce ou d'un autre édifice public? Il est important de savoir que les décorations naturelles y sont interdites.
- Avant que le froid ne s'installe pour de bon, pensez à ramoner votre cheminée. L'accumulation de créosote dans les conduits est une cause majeure d'incendie.
- Pour disposer des cendres chaudes de votre appareil de chauffage, utilisez un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle incombustible. Le contenant doit être laissé à l'extérieur sur une surface incombustible et à une distance d'au moins un (1) mètre de tout bâtiment. Attendez 3 à 7 jours avant de jeter le tout à la poubelle.
- Dès que la neige commencera à s'accumuler, assurez-vous que toutes les issues de votre résidence soient déneigées et accessibles en tout temps. Vous faciliterez ainsi le travail des intervenants en cas de besoin, tout en vous ménageant une sortie d'urgence en cas d'incendie.

Naturel ou artificiel?

Un sapin artificiel est plus sécuritaire, car il risque moins de prendre feu. Si vous préférez un arbre naturel, placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours. Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthes, chaufferette, foyer, etc.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties.

Votre Service de la sécurité incendie vous souhaite un bel hiver, en sécurité!

Vous avez des questions? Communiquez avec nous : tél. 418 964-3280

SEPT-ÎLES PRÉVENTION VILLE DE SEPT-ÎLES PROTECTION INCENDIE

TOURISME

Bien au chaud, aux couleurs de Sept-Îles!

TOURISME SEPT-ÎLES

Il est temps de vous procurer nos nouvelles tuques, édition hiver 2020! Elles sont disponibles à la Maison du Tourisme (1401, boul. Laure). Avec les Fêtes qui approchent, vous pouvez aussi en profiter pour offrir une casquette ou un chapeau signé *Sept-Îles*. Un cadeau qui fera plaisir à tout coup!

Heures d'ouverture de la Maison du Tourisme

La Maison du Tourisme du 1401, boul. Laure est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30. À noter que nous prendrons une pause de deux semaines pendant les Fêtes. Au plaisir de vous accueillir!

Nouvellement arrivé à Sept-Îles?

Consultez notre site Internet et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour recevoir une pochette informative sur les différents services offerts par la Municipalité. Bienvenue chez nous!

Pour nous joindre : 418 964-3201
Site Internet : septiles.ca/nouvelarrivant

Pour être bien informé

Pour rester à l'affût des dernières nouvelles, des services municipaux, des activités, de la réglementation, etc., suivez la Ville de Sept-Îles sur ses différentes plateformes :

Web : **septiles.ca**
Facebook : **Ville de Sept-Îles**
Instagram : **villeseptiles**
Twitter : **@VilledeSeptIles**
Service d'alertes automatisé : **septiles.ca/alertes**

Tout.SEPTILES.CA

Pour savoir quoi voir ou quoi faire à Sept-Îles, visitez le site **TOUT.SEPTILES.CA**!

Vous y trouverez les activités et événements qui se déroulent à Sept-Îles, qu'il s'agisse de spectacles, d'événements sportifs, d'expositions, de conférences, d'ateliers, d'activités-bénéfice et plus encore!

Vous êtes l'organisateur d'une activité?

Diffusez-la sur **TOUT.SEPTILES.CA** en remplissant le formulaire en ligne! C'est simple et gratuit!

Urgence

Sécurité incendie et service ambulancier 911
Police
Téléphone 310-4141
Cellulaire *4141
Urgence « Travaux publics » (en tout temps) .. 418 964-3300
Urgence « SPCA » (en tout temps) 418 964-3272

Mairie 418 964-3211

Services municipaux

Communications 418 964-3344
Contentieux 418 964-3222
Cour municipale 418 964-3250
Direction générale 418 964-3201
Évaluation et taxation 418 964-3217
Finances 418 964-3215
Greffe 418 964-3205
Ingénierie 418 964-3225
Loisirs et culture (500, avenue Jolliet) 418 964-3340
Ressources humaines 418 964-3220
Sécurité incendie (153, du Père-Divet) 418 964-3280
Travaux publics (601, boul. des Montagnais) .. 418 964-3300
Urbanisme 418 964-3233

Loisirs et culture

Arénas et plein air 418 964-3330
Bibliothèque Louis-Ange-Santerre 418 964-3355
Centre socio-récréatif 418 964-3371
Dossiers spéciaux 418 964-3345
Maison des jeunes 418 964-3379
Programmation (message enregistré) 418 964-3333

Centres communautaires

Ferland (école Bois-Joli) 418 964-3209
La Chapelle (Canton Arnaud) 418 583-2321
Marguerite (Gallix) 418 766-3162
Maurice-Roy (Moisie) 418 927-3653
Place de l'Anse (école Camille-Marcoux) 418 964-3264
Roger-Smith (Clarke City) 418 583-2820
Wilfrid-Gallienne (Moisie) 418 927-2133

Corporations

Développement Économique Sept-Îles 418 962-7677
Corporation de Protection de l'Environnement 418 962-1316
Corporation de transport adapté 418 962-7111
Musée régional de la Côte-Nord 418 968-2070
Office municipal d'habitation 418 962-7565
Refuge des animaux (SPCA) 418 964-3272
Salle Jean-Marc-Dion
Billetterie 418 962-0100
Administration 418 962-0850
Station récréotouristique Gallix 418 766-7547
Tourisme Sept-Îles 418 962-1238

100% de fibres postconsommation

Crédits photos de la couverture : Amélie Robillard